

Transmission des connaissances et accompagnement des enjeux techniques des industriels

Depuis sa création en 2012, l'appel à projets Chaires Industrielles de l'ANR permet de former de jeunes chercheurs au sein de projets de recherche ambitieux, novateurs, stratégiques et de portée industrielle. Piloté par un établissement de recherche public et associant une ou plusieurs entreprise(s), cet appel à projets cible des domaines prioritaires et stratégiques pour les acteurs impliqués dans les projets et permet aux doctorants de se confronter aux méthodologies et à l'expérience du monde économique.

Chaires Industrielles

TRL de 1 à 4-5

Conjuguer recherche d'excellence, diffusion des savoirs et innovation industrielle

Dédié à toutes les thématiques de recherche, l'appel à projets Chaires Industrielles est impérativement déployé dans le cadre de partenariats avec une ou plusieurs entreprise(s).

- Cofinancement à part égale de l'ANR et de la ou des entreprise(s) pour un total de 1,2 M € à 2,4 M €
- Durée du projet : 48 mois
- L'appel à projets Chaires Industrielles de l'ANR est destiné :
 - Aux (enseignant-)chercheurs d'établissement de recherche public
 - À des entreprises



44 % de taux de succès

30 projets financés depuis 2012

4,4 projets financés en moyenne par année

Comment candidater ?

- Partenariat : un seul établissement public de recherche et une ou plusieurs entreprise(s)
- Engagement de l'établissement public à accueillir la chaire industrielle et son microcosme
- Engagement de la ou des entreprise(s) pour le cofinancement de la chaire industrielle
- Un document scientifique précisant :
 - Un programme de recherche et d'innovation sur 4 ans
 - Une gouvernance commune
 - Des moyens humains et matériels
 - Une stratégie de valorisation commune
- Dossier de soumission téléchargeable sur anr.fr
 - rubrique « Appels à projets »
- Dépôt des propositions en ligne via le site aap.agencerecherche.fr
- Règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR consultable sur anr.fr/RF

Un dispositif annuel d'envergure

L'appel à projets Chaires Industrielles est un dispositif assurant aux acteurs du projet un travail de recherche dans des conditions de financement sereines.

- Un appel à projets par an
- Ouverture du dépôt des candidatures : au premier trimestre de l'année
- Par acte de candidature, un dossier écrit suivi d'une audition
- Sélection par les pairs s'appuyant sur un comité *ad hoc* se réunissant une fois par an
- Mesure d'impact après la fin du financement ANR : jusqu'à cinq ans après la fin du projet

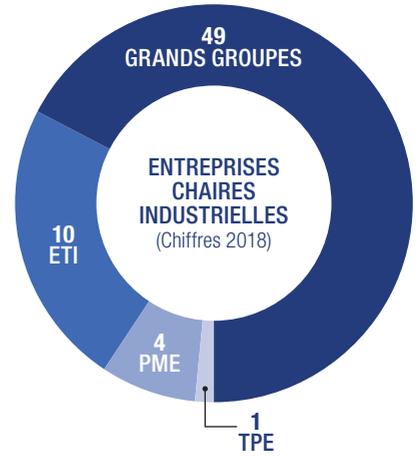
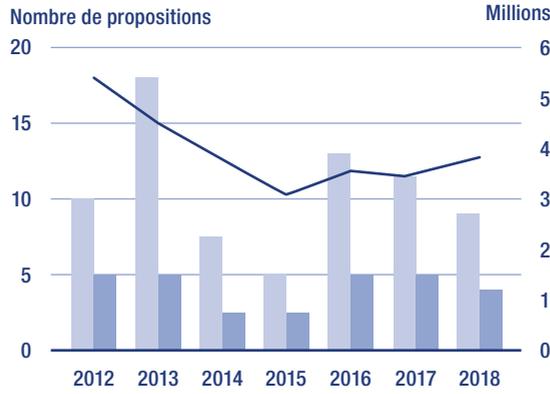
Bon à savoir

- L'établissement d'accueil doit être un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche ou un organisme de recherche public¹
- L'(enseignant-)chercheur s'engage à mener dans l'établissement d'accueil :
 - des travaux de recherche à caractère fondamental et appliqués dans la thématique de la chaire industrielle
 - des actions de formation par la recherche

¹ Voir définition au sein du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (anr.fr/RF).

ÉVOLUTION DE L'APPEL À PROJETS CHAIRES INDUSTRIELLES

- Propositions recevables
- Propositions financées
- Budget annuel



SPICE 53 %
Énergie 13 %
Physique, Chimie, Matériaux 40 %



7 % Informatique I NuMa
13 % Biologie I BS
20 % Environnement I EERB 27 %
7 % Géophysique

BS : Biologie Santé
EERB : Environnement, Écosystèmes, Ressources Biologiques
NuMa : Numérique et Mathématiques
SHS : Sciences Humaines et Sociales
SPICE : Sciences Physiques, Ingénierie, Chimie, Énergie



Cartographie régionale des projets financés

(Chiffres 2018)

Contact

chairesindustrielles@anr.fr

anr.fr